

Les pensions retraites étant nettement plus faible que les salaires, il pourrait être difficile de continuer de rembourser un crédit dont les mensualités ont été déterminées en fonction d'un salaire plus important.

Aussi, le fait d'augmenter la durée du crédit procure de la trésorerie immédiatement car les mensualités sont plus faibles, mais c'est le coût global de votre crédit immobilier qui va augmenter de manière importante.

Le taux d'intérêt de votre crédit immobilier. Le taux d'intérêt représente le coût de l'argent que vous empruntez à votre banque. Le taux d'intérêt peut être fixe (identique sur toute la durée de votre crédit) ou variable (votre taux d'intérêt évolue en fonction du marché).

Les taux d'intérêts sont à leur plus bas historique. et pourraient bien augmenter dans les prochains mois. Ainsi, il est aujourd'hui préférable de réaliser un crédit à taux fixe. Celui vous protégera de la hausse future des taux.

De surcroît avec notre **anticipation de hausse future de l'inflation**, **s'endetter à taux fixe permet d'être protégé contre l'inflation et de réduire de manière substantielle le montant des mensualités de crédit.** Avec l'inflation, votre mensualité sera stable mais la valeur de l'argent sera plus faible : à montant équivalent, votre effort de remboursement de crédit sera plus faible.

Le taux de crédit proposé par votre établissement bancaire doit faire l'objet d'une mise en concurrence afin d'être certain d'obtenir le meilleur taux de financement. A ce titre, je vous encourage à consulter un courtier en financement qui réalisera une comparaison entre les différentes banques afin de rechercher pour vous le meilleur taux de crédit.

Votre courtier en financement vous propose des taux d'intérêts les plus avantageux, et il vous met en relation avec un établissement bancaire proche de votre habitation : Vous faites intervenir un courtier possédant la force d'un réseau de partenariat bancaire national, pour obtenir les meilleurs taux de financement locaux.

L'assurance emprunteur / L'assurance décès invalidité de votre crédit immobilier.

L'assurance décès du crédit immobilier est un élément fondamental lorsqu'il s'agit de négocier les conditions de votre crédit immobilier. Cette assurance est obligatoire et la marge de négociation est importante. En effet, face à la baisse des marges des banques sur les taux de crédit immobilier, elles ont tendances à la rétablir en vous proposant leur propre assurance de prêt.

Cette assurance de crédit est très régulièrement onéreuse et augmente de manière insidieuse le coût global de votre crédit immobilier. Parfois, le taux d'intérêt de crédit immobilier est très avantageux mais lorsque l'on intègre le coût de l'assurance crédit, cet avantage se réduit pour devenir un inconvénient.

Il est essentiel de comparer les offres de financement en tenant compte d'un taux "Assurances comprises".